



Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant

22/10/2005

Cet arrêté fixe les conditions d'accès à la formation, le contenu et l'organisation pédagogique de la formation, l'organisation des épreuves de certification, ainsi que les modalités de fonctionnement des instituts de formation. Il comporte en annexe le référentiel de formation du diplôme professionnel d'aide-soignant.